



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 43914

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les recommandations du rapport de son collègue député, Arnaud Leroy, sur la compétitivité des services et transports maritimes. Ce rapport dresse un constat lucide sur l'état de la flotte de commerce française. Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, la flotte de commerce française est fragilisée et ne pourra plus, si rien n'est fait, conserver ce qui fait sa force : une expertise maritime reconnue ainsi qu'un ensemble de professionnels qualifiés (navigants comme sédentaires) et de navires performants. Aussi, il est recommandé de fusionner et reformater les données emplois et flotte publiées par la DAM, en les sériant par segment de flotte, de manière à en faire une statistique maritime permettant une réelle aide à la décision et d'associer à cette statistique des indications de valeur ajoutée, segment de flotte par segment de flotte. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement à cette proposition.

Texte de la réponse

La mise en place d'une statistique décisionnelle, permettant de traiter les informations susceptibles d'orienter les politiques de soutien à la compétitivité du transport maritime, est une préoccupation que partage le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche. Les services de la direction des affaires maritimes sont en charge de collecter les données concernant l'état de la flotte de commerce sous pavillon français (décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008). Lors des éditions statistiques de janvier et de juillet 2013, les données intéressant les flottes ont été enrichies avec l'intégration des flottes de services maritimes au sein de la flotte de commerce française pour tenir compte des évolutions et des dynamiques de certains secteurs à fort potentiel de croissance. Les données relatives à l'emploi feront l'objet d'une nouvelle publication dans les prochaines éditions et pourront être associées aux différents segments de flotte. Une réflexion est engagée sur l'intégration de la valeur ajoutée dans les statistiques par segment de flotte et en fonction des emplois de marins français/communautaires/extra-communautaires. Une démarche sera engagée auprès de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour expertiser les instruments statistiques et les outils informatiques susceptibles de suivre régulièrement l'ensemble de ces données orientées vers les questions socio-économiques. Par ailleurs, il faut rappeler que la production de certaines données liées à l'emploi relève des partenaires sociaux avec qui les services du ministère des transports, de la mer et de la pêche collaborent.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43914

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12304

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1648